



Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 2019
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport sur le Forum ONU/Chine sur les solutions spatiales, consacré à la réalisation des objectifs de développement durable

(Changsha (Chine), 24-27 avril 2019)

I. Introduction

A. Contexte et objectifs

1. Adopté en 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue le programme d'action le plus ambitieux jamais conçu par l'Organisation des Nations Unies (ONU) aux fins de la préservation de l'humanité et de la planète et de la lutte contre la pauvreté. Les pays, en particulier ceux en développement, ont grandement besoin de mesures et de partenariats novateurs pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable.

2. Consistant à « renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser », l'objectif 17 reconnaît l'importance que revêtent les partenariats multipartites pour la mobilisation et la mise en commun des connaissances, des compétences, des technologies et des ressources financières en vue d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays, en particulier dans ceux en développement. Il tend également à encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

3. Il est généralement admis que les sciences et techniques spatiales, ainsi que les applications et services qui en découlent, sont, par leur innovation, susceptibles d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Cependant, la communauté internationale n'a pas encore pris conscience de l'importance de l'espace extra-atmosphérique, si bien que son potentiel n'est que partiellement exploité aux fins du développement durable.

4. En 2017, à sa soixantième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a reconnu que les applications des sciences et techniques spatiales pouvaient grandement contribuer à la mise en œuvre des trois cadres mondiaux de développement adoptés en 2015 que sont le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les objectifs de développement durable ; le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ; et l'Accord de Paris sur les changements climatiques (voir [A/72/20](#)). En outre, il est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait étudier



différents moyens de mieux faire connaître les avantages que présentent les solutions spatiales, et a encouragé la création de partenariats plus solides et le renforcement de la coopération et de la coordination, y compris avec l'industrie et le secteur privé.

5. Dans sa résolution 73/6 en date du 26 octobre 2018 sur le cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE+50) : l'espace comme moteur de développement durable, dont le texte avait été approuvé par les participants au débat de haut niveau d'UNISPACE+50, l'Assemblée générale a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les partenariats à tous les niveaux afin d'améliorer la contribution des activités spatiales à la réalisation du Programme 2030, invité le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à élaborer un programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre, et reconnu l'importance d'un partenariat mondial et d'une coopération renforcée entre les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, l'industrie et les entités du secteur privé dans la réalisation du programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre. Le Comité, à sa soixante et unième session, en 2019, est convenu de créer un groupe de travail au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour consacré au programme « Espace 2030 ».

6. Le Bureau des affaires spatiales, en sa qualité de secrétariat du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires, s'efforce de faire bénéficier l'humanité des avantages que présentent les activités spatiales. En ce sens, il est déterminé à aider les pays, en particulier ceux en développement, à atteindre les objectifs de développement durable et se prépare à la mise en œuvre du programme « Espace 2030 » en nouant des partenariats avec diverses parties prenantes et en les encourageant à faire de même entre elles.

7. Les besoins des utilisateurs et les solutions spatiales évoluent de façon concomitante et sont indissociables. Il s'agit donc de nouer des partenariats lorsque les solutions spatiales sont à même de répondre aux besoins des utilisateurs. Le Bureau des affaires spatiales a élaboré le recueil de solutions spatiales, lancé l'initiative « Accès à l'espace pour tous » et réalisé une étude d'évaluation des besoins des utilisateurs afin de recenser les écarts entre les besoins des utilisateurs et les solutions spatiales et de les combler.

8. Le Forum ONU/Chine sur les solutions spatiales, consacré à la réalisation des objectifs de développement durable, s'est tenu à Changsha (Chine), du 24 au 27 avril 2019. Il a été organisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales et l'Administration spatiale nationale chinoise (CNSA), en coopération avec le Département pour l'industrie et la technologie de l'information de la province du Hunan, et appuyé par l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine), affilié à l'ONU, la municipalité de Changsha et l'Université du Hunan.

9. Le Forum tendait principalement à rassembler les fournisseurs et les utilisateurs de solutions spatiales pour nouer de nouveaux partenariats, renforcer la coopération internationale dans le domaine spatial et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable. Plus précisément, ses objectifs étaient les suivants :

a) Examiner la situation actuelle et les tendances futures de l'espace extra-atmosphérique qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Contribuer à recenser les besoins des États Membres dans le domaine spatial, les solutions spatiales propres à appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que les écarts entre les besoins des utilisateurs et les solutions spatiales proposées ;

c) Renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux entre les multiples parties prenantes, participant ainsi directement à la réalisation de l'objectif 17 ;

d) Contribuer au projet d'échange d'informations spatiales mené dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route » ;

e) Promouvoir le rôle déterminant des activités spatiales dans la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Les conclusions, observations et recommandations qui figurent à la section II du présent rapport rendent compte des éléments concrets dont il a été débattu au cours du Forum.

11. Le présent rapport a été établi à l'intention du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui en sera saisi à sa soixante-deuxième session, prévue en juin 2019.

B. Participation

12. Le Forum a rassemblé des participants issus d'organisations et d'institutions nationales, régionales et internationales des secteurs public et privé, notamment des dirigeants d'organismes publics, des fonctionnaires d'organismes régionaux et internationaux, des experts issus de la communauté spatiale, de l'industrie ainsi que des milieux d'affaires et universitaires, des responsables politiques, des représentants du secteur privé actifs ou non dans le domaine de l'espace et des membres de la société civile. Ont participé au Forum les représentants des 46 États Membres suivants : Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cameroun, Chine, Costa Rica, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Myanmar, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Serbie, Singapour, Slovénie, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Étaient présents au Forum les représentants des organismes des Nations Unies suivants : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation météorologique mondiale et Bureau des affaires spatiales. Étaient également représentées au Forum les organisations intergouvernementales suivantes : Commission de l'Union africaine, APSCO et Agence spatiale européenne.

13. Les fonds alloués par le Bureau des affaires spatiales et la CNSA ont servi à couvrir les frais de voyage par avion et de séjour de 28 participants, dont 39 % de femmes. Au total, 527 participants ont assisté au Forum.

C. Programme

14. Le 24 avril, la Directrice du Bureau des affaires spatiales, l'Administrateur de la CNSA et le Gouverneur de la province du Hunan ont ouvert le Forum.

15. Lors de la séance d'ouverture, un accord entre l'ONU et la CNSA sur la coopération concernant l'exploration de la Lune et de l'espace lointain par la Chine a été signé par la Directrice du Bureau des affaires spatiales et l'Administrateur de la CNSA.

16. Des représentants du Bureau et de la CNSA ont exposé les raisons de l'organisation du Forum et en ont décrit les préparatifs.

17. La Directrice du Bureau a fait un discours liminaire sur le rôle des activités spatiales dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Directeur général adjoint du Département pour la coopération internationale de la CNSA a prononcé un autre discours liminaire sur les solutions spatiales élaborées par la Chine aux fins de la réalisation de ces objectifs.

18. Un débat de haut niveau était consacré à la question du renforcement du rôle des activités spatiales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le panel était composé de huit représentants d'agences spatiales et d'organismes utilisateurs et présidé par la Directrice du Bureau. Pendant la tenue du débat, les participants ont rempli, sur l'espace et les objectifs de développement durable, un questionnaire en ligne dont les réponses ont été utilisées pour animer la discussion.

19. Les 25 et 26 avril 2019, cinq séances ordinaires, une séance de présentation d'affiches et une séance spéciale ont été organisées en vue d'examiner les questions suivantes :

- a) Besoins des utilisateurs de solutions spatiales dans le cadre des objectifs de développement durable ;
- b) Solutions spatiales à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable ;
- c) Renforcement de la coopération internationale dans le domaine spatial aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;
- d) Droit de l'espace et politiques spatiales intéressant les objectifs de développement durable ;
- e) Communauté spatiale au sens large et objectifs de développement durable ;
- f) Séance spéciale : coopération mutuellement bénéfique concernant le projet d'échange d'informations spatiales mené dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route ».

20. Une activité de mise en relation s'est tenue le 25 avril 2019 en vue d'encourager les utilisateurs et les fournisseurs à conclure de nouveaux partenariats. Au total, 28 lettres dans lesquelles diverses parties se sont dites susceptibles d'être intéressées par une coopération concernant les objectifs de développement durable ont été signées à cette occasion. Première manifestation du genre dans toute l'histoire du Bureau des affaires spatiales, cette activité a été très bien accueillie par les participants.

21. Le 26 avril, une table ronde a été organisée sur la nécessité de combler les écarts entre les besoins des utilisateurs et les solutions spatiales proposées d'ici à 2030.

22. Au cours de la séance de clôture, les participants ont adopté une déclaration (voir annexe), dans laquelle ils ont souligné le rôle que jouaient les activités spatiales dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que l'importance des partenariats et des mesures destinées à combler les écarts entre les besoins des utilisateurs et les solutions spatiales.

23. Le 23 avril, la veille de l'ouverture du Forum, le Conseil consultatif de la génération spatiale a organisé une manifestation parallèle pour la jeunesse.

24. Les discours liminaires et les présentations faites pendant le Forum, ainsi que le programme, ont été affichés sur le site Web du Bureau.

II. Observations et recommandations

Observations et recommandations d'ordre général

25. Les participants au Forum ont noté que le Programme 2030 appelait à instaurer des partenariats à tous les niveaux, soulignait le caractère déterminant des partenariats multipartites pour la réalisation des objectifs de développement durable, et encourageait et promouvait les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile.

26. Les participants ont mis en lumière les écarts qui existaient entre les utilisateurs et les fournisseurs de solutions. Les utilisateurs n'étaient pas au courant de toutes les solutions qui s'offraient à eux. Par ailleurs, il convenait de prêter davantage attention à leurs besoins dans la recherche de solutions. Les participants ont également souligné la nécessité d'étudier des moyens de combler cet écart.

27. Les participants ont également noté que le Bureau des affaires spatiales entreprenait une étude d'évaluation des besoins des utilisateurs. Une étude similaire était en cours dans les pays insulaires du Pacifique, avec l'appui du Gouvernement néo-zélandais. Processus évolutif, l'étude visait à créer et à mettre régulièrement à jour une base de données mondiale sur les besoins des utilisateurs du secteur spatial afin de mieux faire connaître ces besoins, en particulier ceux des pays en développement, de contribuer à l'élaboration de programmes mondiaux et de faciliter la communication entre les utilisateurs et les fournisseurs.

28. Les participants ont en outre noté que le Bureau des affaires spatiales était en train d'élaborer le recueil de solutions spatiales et de lancer l'initiative « Accès à l'espace pour tous » en vue de rendre les solutions spatiales accessibles à tous les pays.

Débat de haut niveau sur le thème « Renforcer le rôle des activités spatiales dans la réalisation des objectifs de développement durable »

29. Les participants au débat de haut niveau ont mis l'accent sur le rôle des agences spatiales nationales dans la réalisation des objectifs de développement durable et sont convenus qu'il était nécessaire de renforcer la coopération et la coordination.

30. Les participants ont noté que la CNSA avait récemment publié une déclaration, prévoyant 10 plans d'action, sur la contribution des activités spatiales chinoises à la réalisation des objectifs de développement durable.

31. Les participants sont convenus que les techniques spatiales pouvaient contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable et qu'il fallait redoubler d'efforts pour sensibiliser la population aux avantages qu'offraient les activités spatiales.

32. Les participants ont estimé qu'il fallait que l'ONU et les gouvernements s'emploient à mieux faire connaître les objectifs de développement durable, en particulier les cibles et les indicateurs associés à chaque objectif.

33. Il a été suggéré de réduire le nombre d'obstacles sectoriels et structurels pour que l'on puisse exploiter pleinement le potentiel de l'espace.

Séance sur le thème : « Besoins des utilisateurs de solutions spatiales dans le cadre des objectifs de développement durable »

34. Les participants ont noté qu'il importait de mieux faire connaître les besoins des utilisateurs, en particulier ceux des pays en développement, afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

35. Les participants ont estimé que l'espace pouvait constituer un outil approprié et durable pour la diversification de l'économie, que de nombreux domaines (dont l'agriculture et la gestion des catastrophes) avaient besoin au plus vite de solutions spatiales, qu'il convenait d'explorer plus avant le potentiel des techniques spatiales aux fins du développement socioéconomique et qu'il fallait associer davantage de parties prenantes à ces activités.

36. Les participants ont noté que les techniques spatiales constituaient un moyen novateur de résoudre des problèmes de société.

37. Les participants ont souligné que les communications par satellite avaient permis d'apporter des solutions durables dans le domaine des télécommunications dans les pays en développement, notamment en termes de couverture, et que les télécommunications de cinquième génération, qui intégraient diverses technologies, faciliteraient naturellement la création de partenariats entre une multitude d'acteurs.

38. Les participants ont noté que l'espace était un important instrument susceptible d'être utilisé dans l'étude des changements climatiques des régions polaires. À cet égard, un système satellitaire constitué de trois pôles était en cours d'élaboration pour faciliter la conduite de l'étude.

39. Il a été avancé, s'agissant de l'utilisation des techniques spatiales, qu'il fallait renforcer les capacités des techniciens et des chercheurs de toutes les régions du monde.

40. Il a aussi été suggéré d'intégrer les observations de la Terre faites à partir de l'espace à celles réalisées à partir de la Terre elle-même et à d'autres sources, afin qu'elles puissent aider au mieux les pays.

41. Enfin, il a été suggéré d'adopter, pour combler les écarts recensés, deux mesures complémentaires, à savoir le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

Séance sur le thème : « Solutions spatiales à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable »

42. Les participants ont noté que la question de l'accessibilité était centrale à la mise en commun des données. Ils ont souhaité comprendre la façon dont il était possible d'accéder aux données d'observation de la Terre recueillies par la Chine, y compris celles obtenues à l'aide des satellites météorologiques. Il était possible de consulter, à des fins de recherche, de petites quantités de données à caractère non commercial après en avoir obtenu l'autorisation suite à une demande. En revanche, lorsqu'il s'agissait d'importants volumes de données, il était nécessaire de conclure un accord bilatéral avec la CNSA.

43. Les participants ont estimé que l'élaboration conjointe de projets spatiaux permettait non seulement de consolider les partenariats, mais aussi de renforcer les capacités spatiales des pays en développement.

44. Ils ont également estimé que pour élargir la portée des programmes éducatifs en sciences spatiales, il importait de disposer d'enseignants qualifiés et de les aider à utiliser les activités spatiales comme supports d'enseignement.

45. Les participants ont souligné que les applications des techniques spatiales à divers domaines, dont la santé et la lutte contre la pollution, pouvaient profiter à de nombreuses personnes. On avait d'ailleurs de plus en plus besoin, dans ces domaines, des avantages qu'offraient les activités spatiales.

46. Bien que, d'après les participants, les chercheurs et les dirigeants eussent accès à un nombre croissant de données spatiales, il convenait de poursuivre l'action menée dans ce domaine, la disponibilité des données demeurant un problème à l'échelle mondiale.

47. Il a été recommandé de renforcer la coordination pour rationaliser les différentes sources de données et, partant, en tirer le meilleur profit.

Séance sur le thème : « Renforcement de la coopération internationale dans le domaine spatial aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable »

48. Les participants ont noté que le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) avait lancé, en 2016, une initiative pour l'Asie et l'Océanie afin de renforcer la coopération dans la région, de recenser les besoins des utilisateurs, de promouvoir la mise en commun des données et d'appuyer la prise de décisions. Ils ont également noté qu'une étude pilote était en cours dans le bassin du Mékong et qu'elle devrait être suivie de projets pilotes dans l'Himalaya, ainsi que dans les régions de l'océan Indien et du Pacifique.

49. Les participants ont noté le rôle que jouaient les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans la fourniture de services de renforcement des capacités de qualité au niveau régional.

50. Ils ont également pris note de la coordination régionale instituée aux fins de l'amélioration de la gestion des ressources en eau et du renforcement des capacités dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui reposait sur l'utilisation des techniques de télédétection. Ils ont également pris acte de l'expérience acquise

par le Mexique dans le domaine de la coopération spatiale en vue de la création de nouvelles capacités.

51. Les participants ont estimé qu'il était nécessaire de mettre en place une coopération dans le domaine spatial dans la région des Balkans pour promouvoir les avantages que présentaient les activités spatiales.

52. Les participants ont noté que l'APSCO proposait des plateformes de mise en commun de données et s'employait à mettre sur pied des systèmes terrestres et spatiaux propres à répondre aux besoins de ses États membres.

53. Les participants ont exprimé l'avis que pour trouver le partenaire approprié, il était préférable de débiter les recherches au niveau gouvernemental, en faisant clairement connaître ses besoins.

Séance sur le thème : « Droit de l'espace et politiques spatiales intéressantes les objectifs de développement durable »

54. Les participants ont reconnu qu'outre les sciences et techniques spatiales, le droit de l'espace et les politiques arrêtées en la matière aidaient grandement les pays à atteindre les objectifs de développement durable.

55. Il a été proposé d'adopter une démarche axée sur le développement de façon à développer les activités spatiales dans l'intérêt de tous les peuples et de tous les pays. Pour ce faire, il faudrait établir un équilibre entre les préoccupations liées à la sécurité et les besoins de développement, endiguer la tendance croissante à la commercialisation de l'espace en vue de promouvoir un développement commun, et renforcer le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités pour en faire la principale plateforme de coordination au niveau mondial.

56. Les participants ont noté que l'Union africaine élaborait, à l'appui de l'Agenda 2063, une politique et une stratégies spatiales africaines qui seraient axées sur l'observation de la terre, les communications par satellite, l'astronomie et les sciences spatiales, ainsi que les services de navigation et de positionnement. L'objectif était de mettre au point des produits et services spatiaux à utiliser pour prendre des décisions, résoudre les problèmes économiques, politiques, sociaux et environnementaux, et développer des capacités spatiales autochtones, dans le secteur tant privé que public, aux fins de la définition de programmes spatiaux coordonnés, efficaces et novateurs sous conduite africaine.

57. À cet égard, les participants ont également noté que le Statut de l'Agence spatiale africaine avait été adopté et que l'Égypte avait été choisie pour accueillir l'Agence.

58. Les participants ont recommandé que le programme « Espace 2030 », entre autres activités, stimule l'entrepreneuriat, facilite la création d'infrastructures de production, encourage le développement d'un marché pour les petits satellites et les microsatsellites, et promeuve la coopération internationale et la mise en commun des données afin de contribuer au développement d'une économie spatiale dans le Sud.

59. Les participants ont estimé que les applications spatiales pouvaient appuyer la réalisation des objectifs de développement durable à condition de disposer d'un régime juridique stable pour l'espace extra-atmosphérique, d'une gouvernance mondiale adaptée et d'un milieu spatial sûr, sécurisé, viable et conforme aux dispositions du droit de l'espace. La mise en œuvre des priorités thématiques 2 (Le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace : perspectives actuelles et futures) et 3 (Amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux) d'UNISPACE+50 permettrait de contribuer de façon concrète à la réalisation des objectifs de développement durable.

Séance sur le thème : « Coopération mutuellement bénéfique concernant le projet d'échange d'informations spatiales »

60. Il a été observé que le projet global d'échange d'informations spatiales, mené dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route », visait à fournir des services d'information aux pays participants. Les satellites de communication, de télédétection et de navigation constituaient le cœur du projet, qui reposait également sur des ressources en informations spatiales et des réseaux terrestres de partage de l'information. Le projet tendait à encourager les projets de construction commune et la mise en commun des données spatiales dans la région.

61. Les participants ont pris note des programmes complets prévus dans le cadre du projet et des nombreuses possibilités de coopération internationale qu'il offrait.

62. Il a été estimé qu'outre les diverses activités intéressant les sciences, techniques et applications spatiales, un important aspect du projet serait le fait de cultiver les talents dans ces domaines, notamment par la conclusion d'une alliance pour l'innovation dans le domaine aérospatial dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route ». Il a été noté que plusieurs pays avaient déjà commencé à bénéficier du projet.

Séance sur le thème : « Communauté spatiale au sens large et objectifs de développement durable »

63. Les participants ont estimé que les organisations non gouvernementales, l'industrie et le secteur privé dans son ensemble jouaient un rôle déterminant dans la promotion des avantages que les activités spatiales offraient à l'ensemble de l'humanité.

64. Ils ont recommandé à la communauté internationale d'accorder davantage d'attention à la vulgarisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications et, partant, de susciter l'intérêt d'un plus grand nombre concernant les questions spatiales, le but étant d'encourager l'investissement dans l'industrie spatiale pour réellement aider à promouvoir le rôle de cette dernière dans la réalisation des objectifs de développement durable.

65. Il a été fait observer que les risques créés par les débris spatiaux ne devaient pas être négligés lors de l'élaboration d'activités spatiales commerciales et qu'il était nécessaire de réexaminer la question de la réduction de ces débris au niveau international afin de mieux résoudre ce problème.

Table ronde sur la nécessité de combler, d'ici à 2030, les écarts entre les besoins des utilisateurs et les solutions spatiales proposées

66. Les participants ont noté qu'il était nécessaire de resserrer la collaboration entre autant de parties prenantes que possible de manière à sensibiliser la communauté des utilisateurs aux liens qui existent entre les objectifs de développement durable et les activités spatiales.

67. Il a été estimé qu'au cours de la prochaine décennie, c'est le secteur privé qui deviendrait le principal acteur du domaine spatial. À ce titre, il importait de fixer des normes et de définir les comportements acceptables afin d'accompagner cette évolution.

68. Les participants ont noté que le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030), adopté en 2018 à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, faciliterait l'exécution du programme « Espace 2030 » et bénéficierait à l'ensemble de la région.

69. Certains participants ont proposé d'employer le terme « nouvel espace » pour désigner les acteurs non traditionnels du domaine spatial qui évoluent sur des marchés non traditionnels (transports spatiaux à caractère commercial, applications spatiales,

mode et divertissement, par exemple). Ils ont également estimé que ce secteur émergent devait pouvoir bénéficier d'un environnement durable et d'accélérateurs de start-ups.

70. Il a été recommandé de créer un réseau mondial de partenaires pour appuyer l'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et faciliter la réduction des écarts entre les besoins des utilisateurs et les solutions spatiales.

III. Observations finales

71. Les participants ont une nouvelle fois reconnu et souligné l'importance des partenariats en tant qu'outils propres à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable.

72. Le Forum ONU/Chine sur les solutions spatiales, consacré à la réalisation des objectifs de développement durable, a constitué une occasion unique de forger des partenariats entre les utilisateurs et les fournisseurs de solutions spatiales.

73. La déclaration adoptée à l'issue du Forum a mis en exergue le rôle déterminant que la communauté spatiale et la communauté des utilisateurs avaient à jouer pour combler les écarts entre les besoins des utilisateurs et les solutions spatiales proposées et, partant, contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Annexe

Déclaration adoptée à l'issue du Forum ONU/Chine sur les solutions spatiales, consacré à la réalisation des objectifs de développement durable

Déclaration de Changsha

Adoptée à l'issue du Forum ONU/Chine sur les solutions spatiales, consacré à la réalisation des objectifs de développement durable, à Changsha (Chine), le 26 avril 2019

Remerciant le Bureau des affaires spatiales et l'Administration spatiale nationale chinoise d'avoir organisé le Forum, en coopération avec le Département pour l'industrie et la technologie de l'information de la province du Hunan, et avec l'appui de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine), affilié à l'ONU, de la municipalité de Changsha et de l'Université du Hunan,

Prenant note avec satisfaction de l'invitation adressée à tous les participants au Forum d'assister à la manifestation organisée par la Chine à l'occasion de la Journée de l'espace 2019, célébrée le 24 avril,

Prenant également note avec satisfaction de la manifestation parallèle pour la jeunesse organisée en marge du Forum par le Conseil consultatif de la génération spatiale,

Rappelant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue le programme d'action le plus ambitieux jamais élaboré par l'Organisation des Nations Unies aux fins de la lutte contre la pauvreté et de la préservation de la planète, et rappelant aussi que les pays, en particulier les pays en développement, ont grandement besoin de mesures et de partenariats novateurs pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable,

Réaffirmant que les sciences et techniques spatiales, ainsi que les applications et services qui en découlent, constituent de nouveaux moyens d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, et soulignant que des solutions spatiales telles que les techniques de télédétection, les télécommunications par satellite et les systèmes mondiaux de navigation par satellite, ainsi que les synergies ainsi permises, ont beaucoup à offrir,

Prenant note avec intérêt de la contribution de l'Administration spatiale nationale chinoise et de l'Administration météorologique chinoise à la réalisation des objectifs de développement durable, domaine dans lequel le recours aux sciences et techniques spatiales a beaucoup à apporter, qu'il s'agisse de développement ou de coopération,

Prenant également note avec intérêt de l'importance des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies, qui jouent un rôle déterminant dans le renforcement des capacités en vue de la réalisation des objectifs de développement durable,

Reconnaissant que la création de partenariats dans le domaine des activités spatiales à l'échelle nationale, régionale et internationale, le renforcement des capacités et le transfert de technologie sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable, et conscients de l'importance que revêtent les contributions de tous les acteurs concernés, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé,

Considérant que le Forum a constitué une occasion précieuse de nouer des partenariats et ainsi permis de mettre en phase les besoins des utilisateurs avec les solutions spatiales en faisant fond sur les activités menées de longue date par le Bureau des affaires spatiales aux fins de la promotion de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique,

Les participants au Forum :

1. *Sont convaincus* non seulement que les sciences et techniques spatiales, ainsi que leurs applications, constituent des outils indispensables à la mise en œuvre d'une action globale à l'échelle nationale, régionale et internationale en vue de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation des 17 objectifs qui y sont énoncés, mais aussi que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir l'utilisation de solutions spatiales à cette fin ;

2. *Soulignent* que pour renforcer le développement socioéconomique, une approche intégrée s'impose entre le secteur spatial et les autres domaines, y compris l'environnement et la surveillance du climat, la réduction et la gestion des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire, la santé, la gestion des ressources en eau, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que la gestion des ressources, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des utilisateurs finaux et de la société en général ;

3. *Notent*, à cet égard, que l'initiative « Accès à l'espace pour tous », le recueil de solutions spatiales et l'étude d'évaluation des besoins des utilisateurs, entrepris par le Bureau des affaires spatiales, sont propres à promouvoir le recours aux solutions spatiales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable ;

4. *Notent également* les possibilités de coopération qu'offre le projet d'échange d'informations spatiales lancé par l'Administration spatiale nationale chinoise pour ce qui est de combler les écarts entre les besoins des utilisateurs et les solutions spatiales proposées ;

5. *Notent en outre* que le principe de viabilité à long terme des activités spatiales suppose la conduite d'opérations spatiales sûres et responsables et constitue une condition fondamentale préalable à la protection du milieu spatial et à l'utilisation future des biens spatiaux aux fins de la réalisation du développement durable sur la Terre ;

6. *Constatent*, dans ce contexte, qu'il importe que les États mettent en place, au niveau national, des politiques et cadres réglementaires sur l'espace conformes à leurs besoins et au droit international de l'espace, et qu'à cet égard, un renforcement des capacités et une assistance juridique technique sont essentiels ;

7. *Affirment* que la communauté spatiale au sens large peut faciliter la communication non seulement entre les utilisateurs et les fournisseurs de solutions spatiales, mais également entre la communauté spatiale et le public et, partant, contribuer à renforcer le rôle que jouent les activités spatiales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans un contexte plus large ;

8. *Insistent* sur la nécessité de renforcer, aux niveaux national, régional et international, la coopération pour multiplier et renforcer les liens existant entre la communauté spatiale et les utilisateurs finaux au profit du développement économique, social et culturel, et de mobiliser tous les acteurs concernés par la création de partenariats constructifs et fondés sur le savoir ;

9. *Encouragent* à poursuivre les travaux menés pour mettre en phase les besoins des utilisateurs avec les solutions spatiales, sur la base d'une évaluation pertinente des besoins des utilisateurs et du libre accès aux données et informations spatiales, et notent, à cet égard, que les États pourraient, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, trouver des solutions propres à satisfaire leurs priorités nationales

au moyen de mécanismes de coopération triangulaire et de la création de partenariats avec les fournisseurs de solutions ;

10. *Reconnaissent*, dans ce contexte, le rôle crucial du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en tant que plateforme intergouvernementale unique de coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, qui œuvre au renforcement de la coopération Sud-Sud, de la coopération Nord-Sud et de la coopération triangulaire, selon qu'il convient.
